



AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

Communiqué de presse

Avocats Sans Frontières France signe une convention de partenariat avec la Banque Populaire

Bordeaux, le 19 octobre 2017

A l'occasion de la Convention Nationale des avocats, du 18 au 21 octobre à Bordeaux, Banque Populaire réaffirme son engagement auprès des professions juridiques exerçant en libéral, et notamment des avocats, à travers la signature d'une convention de partenariat avec Avocats Sans Frontières France. Ce partenariat illustre la volonté de la banque de mettre son expertise au service des avocats en soutenant leur engagement et leurs actions et en proposant un accompagnement et des conseils sur mesure pour développer les activités de l'association.

Signée avec **Avocats Sans Frontières France**, cette convention a pour objet de soutenir l'association à travers la mise en place d'une action commune de communication et de promotion. Elle prévoit notamment, pour chaque compte ouvert par un nouveau client **Banque Populaire** exerçant la profession d'avocat, le versement par la banque de 80 euros à **Avocats Sans Frontières France**.

Par ailleurs, ce nouveau client bénéficie d'un an d'adhésion à **ASF France** afin de participer s'il le souhaite, en tant que bénévole aux activités de l'association en faveur de la défense des droits fondamentaux et de la promotion de la solidarité internationale.



Mickaël Le Nezet, directeur du marché des professionnels Banques Populaires :

« En tant que partenaire des professions libérales, et notamment des avocats, nous souhaitons être aux côtés de nos clients pour les aider à relever les défis de la profession. Nous sommes convaincus que ce partenariat optimisera la visibilité de nos actions respectives. Illustrations de notre volonté commune d'accompagner l'engagement de nos clients et le développement pérenne de leurs activités. »

François Cantier, Président d'Honneur de Avocats Sans Frontières France :

« Avocats sans Frontières France poursuit depuis bientôt 20 ans son œuvre de défense au service des plus défavorisés afin de leur apporter, partout dans le monde, la protection du droit. Des victimes de génocides du Rwanda et du Cambodge à la Colombie des années de plomb et à la Grèce des migrants ce sont des êtres humains en grande détresse que nous avons défendus.

Aucune de nos actions n'aurait été possible sans l'engagement bénévole de nos membres et de puissants soutiens financiers; nous remercions aujourd'hui la Banque Populaire de nous avoir choisis comme partenaires et nous espérons que nos Confrères, à travers ce partenariat, nous apporteront leur concours. »

À propos de Avocats Sans Frontières

ASF France est une association régie par la loi française du 1er juillet 1901.

Elle a pour objet :

- De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant ;
- D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective ;
- De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

A cet effet, ASF France use de tous les moyens qui sont à sa disposition et peut saisir toute institution nationale ou internationale, juridictionnelle ou non juridictionnelle, et intervenir devant elles, y compris à travers la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.

Contacts presse Avocats Sans Frontières France

Julie Razongles : 05 34 31 17 83 / 06 70 37 16 71

Geoffrey Contarini : 05 34 31 17 83 / 06 27 92 26 97

assistant_communication@avocatssansfrontieres-france.org

direction@avocatssansfrontieres-france.org

